

Message du président

J'entreprends maintenant mes derniers mois en tant que président de la Fédération, ce qui m'a amené à réfléchir aux défis auxquels a fait face la communauté universitaire depuis que j'ai assumé mes fonctions et à l'efficacité avec laquelle la Fédération

a relevé ces défis. Je suis entièrement satisfait des réalisations de la Fédération.

Je suis entré en fonction pendant l'année universitaire 1996-1997, la première de trois années consécutives au cours desquelles, pour la toute première fois, le gouvernement a imposé aux universités du Nouveau-Brunswick une réduction annuelle de deux pour cent. Reconnaissant qu'une réponse coordonnée de la part de la communauté universitaire aurait probablement beaucoup plus de chances d'être efficace que des réactions individuelles, la Fédération a persuadé les recteurs des universités et l'Alliance des étudiants et étudiantes du Nouveau-Brunswick de collaborer avec elle à une stratégie triennale, en deux phases, visant à ramener le financement du gouvernement tout au moins aux niveaux antérieurs à ceux de 1996, et ce, le plus rapidement possible. La première phase consistait à éduquer le public sur l'importance de l'enseignement postsecondaire dans l'économie moderne. La deuxième phase, renforcée par un soutien public accru (confirmé par une large couverture médiatique positive), consistait à effectuer un lobbying intensif et coordonné auprès du gouvernement afin d'obtenir la garantie que les niveaux de financement à venir seraient appropriés.

des progrès et des résultats finals de cette stratégie dans des numéros précédents du **Bulletin**, et l'édition spéciale de Noël 1998 a été consacrée entièrement à la **hausse** de un pour cent du financement que nous avons réussi à obtenir à la fin de l'année dernière à la place de la réduction de un pour cent que le gouvernement Thériault avait d'abord eu l'intention d'imposer pour l'année 1999-2000. Il est également encourageant de savoir que, dans son rapport présenté dernièrement au Conseil des gouverneurs, le recteur de St. Thomas University, le **Dr. Daniel O'Brien**, a expressément reconnu l'efficacité des efforts de lobbying conjoints de l'ensemble de la communauté universitaire à cet égard.

Les lettres reçues de l'honorable **Bernard Richard**, ministre de l'Éducation, et de **M. Raymond Daigle**, sous-ministre [voir intercalaires - **Réd.**] m'ont convaincu de l'importance décisive qu'ont eue les interventions de la Fédération auprès du gouvernement pendant la durée du processus budgétaire, dans ce renversement significatif de la politique financière du Cabinet. Je crois en outre que ces interventions ont permis à la Fédération de faire connaître ses « lettres de créance » à notre nouveau premier ministre, et d'établir sa crédibilité, à telle enseigne que celui-ci a invité personnel-

Nous avons déjà traité en détails

(suite à la page 2)

Avis

Réunion du conseil

le 13 mars 1999
(en cas de tempête: le 20 mars)
à 1030 h

**à la salle du conseil situé
au rez-de-chaussée,
Centre de Santé Victoria
rue Brunswick, Fredericton**

**Toutes les réunions du Conseil de
la FAPPUNB sont ouvertes à
chacun des membres des
associations et nous invitons
chaleureusement tous ceux et cel-
les qui désireraient y assister.**

VOS OPINIONS SONT BIENVENUES

Une invitation spéciale est lancée à tous les membres des associations locales qui désirent nous faire parvenir des textes et leurs opinions au sujet de la vie universitaire en général.

Conséquemment, les lecteurs et lectrices sont cordialement invité/e/s à faire parvenir leur point de vue ou à formuler leurs commentaires par écrit à:

Le Bulletin de la FAPPUNB
65 Brunswick, Suite 297
Fredericton, NB E3B 1G5

Sommaire...

Message du vice-président	5
Exposés soumis par la Fédération à des comités du caucus fédéral	5
Attribution des prix condition féminine	6
Le comité de la condition féminine honore des écrivaines dans les campus néo-brunswickois	7

Message du président *(suite de la page 1)*

lement le directeur exécutif et moi-même à participer au **Forum du premier ministre sur l'éducation** qui a eu lieu dans le cadre du processus budgétaire, les 13 et 14 novembre dernier, à Saint-Jean. (Le **professeur Gary Long**, ancien président de la Fédération, a remplacé le directeur exécutif, M. Morley, appelé d'urgence dans sa famille. Je remercie le professeur Long d'avoir accepté sans hésitation de participer, malgré un très court préavis.)

La Fédération, les recteurs et l'Alliance des étudiants et étudiantes du Nouveau-Brunswick avaient l'habitude de travailler indépendamment les uns des autres, mais la réorientation radicale de cette approche traditionnelle a entraîné un changement soudain dans leurs relations qui les a également amenés à coopérer fréquemment et régulièrement dans leurs discussions avec le gouvernement sur plusieurs autres sujets importants pour lesquels ils partagent un intérêt commun, et ce, avec un succès mesurable. Cette action tripartite a ainsi permis, par exemple, qu'en 1996 un grand nombre des acquisitions des bibliothèques universitaires, auparavant soumises à la Taxe sur les produits et services (au taux de 2,3 pour cent), soient complètement exonérées de la Taxe de vente harmonisée qui a remplacé la TPS. Depuis, les taxes annuelles que doivent payer les bibliothèques universitaires ont été réduites de moitié environ. De même, la similitude des opinions des trois groupes sur les futurs rôle et mandat de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes (CESPM) a eu une influence considérable qui est évidente dans la restructuration récente de l'organisme, effectuée en grande partie conformément à leurs propositions communes.

Cependant, l'effet bénéfique le plus important, et de loin, de la coopération entre ces trois secteurs de la communauté universitaire, a été l'introduction rationnelle des « indicateurs de rendement » et de l'« assurance de la qualité » dans la province.

En Alberta, les « indicateurs de rendement » ont été imposés unilatéralement à tout le réseau universitaire, celui-ci n'ayant apparemment pas réussi à agir assez vite pour relever le défi du gouvernement de les formuler lui-même. Par conséquent, ces « indicateurs de rendement » établis de façon arbitraire sont génériques et ils n'ont donc pratiquement aucune signification. **Malgré cela, une part importante des fonds publics de l'Alberta destinés aux différents établissements, est maintenant associée au « rendement » des établissements tel que déterminé par ces indicateurs, dans le cadre d'un système de « récompense » draconien.**

À l'inverse, la collaboration de la communauté universitaire du Nouveau-Brunswick a permis de présenter, en janvier 1997, des réponses uniformes au document de travail de la CESPM intitulé **Options en matière d'assurance de la qualité de l'enseignement supérieur des Maritimes**, ce qui a eu pour résultat d'établir une distinction claire entre les « indicateurs de rendement » et les critères d'« assurance de la qualité ». Qui plus est, nos universités ont obtenu la permission de déterminer elles-mêmes les critères discrets d'« assurance de la qualité » pertinents à leur mission et à leurs buts généraux respectifs. En outre, les établissements s'auto-réglementeront et le respect de ces critères, de même que leur pertinence, sera simplement contrôlé par la Commission, par rotation, à tous les sept ans.

Bien que la CESPM poursuive les discussions sur la forme que prendront les « indicateurs de rendement », elle semble se rendre compte que, pour avoir un sens, de tels indicateurs devront prévoir des attentes précises en ce qui concerne le rendement et que, de plus, on ne peut pas raisonnablement s'attendre à ce que tous les établissements donnent des résultats semblables étant donné leur caractère unique qui est, en soi, ce qui les distingue. On prévoit donc que, lorsqu'ils seront introduits, les

« indicateurs de rendement » seront de niveau régional (ou, tout au moins, de niveau provincial) et qu'ils traiteront seulement de questions générales touchant l'ensemble du réseau, par exemple l'accessibilité et l'équité.

Au Nouveau-Brunswick, il n'a jamais été question d'associer le respect des « indicateurs de rendement » ou des critères d'« assurance de la qualité » au financement accordé par le gouvernement, et il n'y a aucune raison de penser que cela changera.

Dans le numéro d'avril 1998 du *Bulletin*, j'ai commenté la tendance inquiétante du secteur des entreprises et du secteur du travail à mettre sur le même pied l'« enseignement postsecondaire » et la « formation axée sur le marché du travail » et, par conséquent, à aller dans le sens de la croyance de plus en plus répandue selon laquelle les fonds publics destinés au premier devraient invariablement être déterminés par l'étroitesse de leur lien avec la deuxième. Nous avons observé ce phénomène lors de notre participation en mars dernier au « **Forum des partenaires du marché du travail 1998** » organisé par la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre (CCMMO).

J'ai le regret de dire que ce sentiment croissant a également été un fort courant sous-jacent à plusieurs autres conférences auxquelles la Fédération a participé par la suite. En tant que délégué de l'ACPPU, j'ai assisté aux **Troisièmes assises pancanadiennes de l'éducation** tenues à St. John's (Terre-Neuve) par le Conseil des ministres de l'éducation du Canada (CMEC), du 28 au 30 mai 1998. (Le directeur exécutif a gracieusement été invité à y participer à titre de délégué du gouvernement du Nouveau-Brunswick.) Les assises avaient pour thème les « transitions ». Il est rapidement devenu évident que les seules transitions envisagées étaient celles entre le système d'éducation et le marché du travail et

(suite à la page 3)

Message du président *(suite de la page 2)*

qu'il existe dans les cercles politiques un programme national manifeste visant à transférer l'accent de l'enseignement postsecondaire à la « formation axée sur l'emploi ». En fait, ceci était tellement flagrant que la délégation de l'ACPPU a formé une coalition ad hoc avec plusieurs autres groupes d'intérêts spéciaux afin d'émettre conjointement, au cours de la conférence, un communiqué de presse déplorant que celle-ci se concentre sur la relation entre « l'éducation et le travail » à l'exclusion quasi totale de toutes les autres préoccupations.

Le directeur exécutif et moi-même avons également assisté à la conférence « **Formation, travail et apprentissage : à partir de l'an 2000** » [traduction libre], tenue par le Holland College et une importante entreprise locale de comptables agréés, à Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard), les 8, 9 et 10 juillet 1998. Étant donné que la conférence avait été organisée conjointement par le secteur des entreprises et par le secteur de l'éducation, nous nous doutions de son orientation probable et nous n'avons pas été déçus. Nous avons assisté à plusieurs présentations inquiétantes sur divers types de formation considérées comme des exemples d'« enseignement postsecondaire ». La plus alarmante a été celle des représentants d'Air Canada qui ont fièrement décrit leur nouveau protocole de formation appelé « apprentissage juste à temps » [traduction libre] destiné à certains de leurs employés. Ils ont cité comme exemple celui des bagagistes qui, entre l'arrivée de deux vols, suivent un cours de dernière minute, assisté par ordinateur, sur la façon de décharger un aéronef d'un type qu'ils n'ont jamais déchargé auparavant et qui est sur le point d'arriver. Nous leur avons respectueusement déclaré que nous aimerions mieux que les pilotes et les copilotes possèdent les habiletés de raisonnement et d'analyse que confère un diplôme universitaire, afin qu'ils soient en mesure de répondre comme il se doit à une situation d'atterrissage

d'urgence, le cas échéant, sans devoir se fier sur l'« apprentissage juste à temps »...

Un ancien doyen de la faculté de droit de l'Université du Nouveau-Brunswick, le **professeur Wade McLaughlin**, assistait également à cette conférence et ils nous a félicités de nos interventions vigoureuses en faveur d'un équilibre des priorités dans toutes les formes d'éducation et contre les revendications de plus en plus hystériques pour le financement de la « formation axée sur les compétences ». On semble croire, de façon illogique mais fort répandue, que tous ceux qui auront besoin de « compétences axées sur l'emploi » pour travailler au XXI^e siècle, doivent posséder ces compétences d'ici le 1^{er} janvier 2000, sinon le monde du commerce et du travail s'arrêtera ce jour-là dans un soubresaut. Il était décevant de constater que, sur un groupe d'environ 300 délégués, incluant des personnes connues dans tout le pays comme le dirigeant syndical **Buzz Hargrove**, les seuls représentants de la communauté universitaire étaient les deux délégués de la FAPPUNB, le professeur McLaughlin et un seul membre du corps professoral de UPEI.

Le directeur exécutif et moi-même avons continué à répandre le message que l'« éducation » et la « formation axée sur les compétences » ne devraient pas être en concurrence, mais qu'elles devraient plutôt se compléter, au cours du **Forum des groupes de référence**, tenu le 15 octobre 1998, à Fredericton, par la Commission de mise en valeur de la main-d'oeuvre du Nouveau-Brunswick. Nous avons insisté sur le fait qu'il devrait y avoir une distinction et non une concurrence, entre les **attributs** acquis au cours d'une éducation universitaire (par exemple, la flexibilité et les habiletés en matière de raisonnement et d'analyse) et les **compétences** précises acquises au cours de la formation axée sur l'emploi, ainsi que sur le fait que tous deux ont une place légitime. Nous avons été encouragés de constater que cette observation avait

été incluse, presque mot pour mot, dans le rapport final des comptes rendus de la conférence. Nous avons également été félicités par d'autres professeurs d'université, ainsi que par **Angelina Cool**, directrice générale de la Commission de mise en valeur de la main-d'oeuvre du Nouveau-Brunswick, pour la force de persuasion de nos commentaires.

Immédiatement après la conférence de la Commission de mise en valeur de la main-d'oeuvre du Nouveau-Brunswick susmentionnée, le directeur exécutif et moi-même avons assisté au **Septième congrès annuel** de l'Association canadienne de planification et de recherches institutionnelles (ACPRI), qui a eu lieu du 18 au 20 octobre 1998 à St. John's (Terre-Neuve), et dont le thème était le « Développement de partenariats ». Parmi les conférenciers d'honneur se trouvaient **Ken Dryden**, la légende du hockey, maintenant commissaire à la jeunesse de l'Ontario, qui a parlé de « questions touchant les études supérieures », et l'ancien premier ministre du Nouveau-Brunswick, l'**honorable Frank McKenna**, qui a parlé de l'enseignement postsecondaire et de la nouvelle économie. M. Dryden a traité des études supérieures d'un « point de vue extérieur au réseau de l'enseignement », mais bien informé. Nous avons toutefois été déçus par les déclarations subséquentes de M. McKenna qui laissaient entendre, essentiellement, que

(a) les universités sont en train de devenir inadéquates parce qu'elles ne s'adaptent pas assez vite ni assez souvent pour enseigner ce que les étudiantes et les étudiants auront besoin de savoir lorsqu'ils entreront sur le marché du travail;

(b) les universités ont déjà commencé à perdre leur clientèle au profit des établissements d'enseignement privés qui offrent des programmes de « haute technologie » axés sur certains secteurs.

Au cours de la période subséquente de questions, le directeur exécutif

(suite à la page 4)

Message du président *(suite de la page 13)*

tif a contredit et tancé vertement M. McKenna, citant des statistiques sur la demande croissante de diplômés universitaires qui ont fait leurs études entièrement ou en grande partie dans un programme de culture générale. L'intervention de M. Morley a été fortement appuyée par celle de **Herb O'Heron**, analyste principal, recherche et analyse des politiques, de l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC), qui a confirmé les statistiques citées par M. Morley. Malgré tout, M. McKenna a refusé de revenir sur sa position. Si de tels leaders d'opinion ont des convictions négatives aussi inflexibles au sujet de la valeur de nos universités, sans égard aux preuves qui leur sont données, il n'est pas étonnant que la Fédération doive consacrer une si grande partie de son temps et de ses ressources limitées à surveiller et à contredire publiquement les postulats mal informés de quelques personnes influentes devant des auditoires qui risquent probablement de prendre ces déclarations pour des exposés de faits.

À la fin de la conférence, la Fédération a été invitée à devenir l'agent de liaison entre la province du Nouveau-Brunswick et l'ACPRI. Étant donné que nous rencontrons les représentants de cette association pour la première fois, nous avons été honorés de cette proposition que nous avons acceptée immédiatement.

Au cours de l'été 1998, la Fédération a été essentiellement la « seule voix » à s'exprimer contre ce mouvement inexorable et manifeste visant à rendre synonymes « enseignement postsecondaire » et « formation ». Cependant, à l'automne 1998, la CESPМ a distribué un document de consultation préparé par le CMEC (en collaboration avec Industrie Canada), intitulé **Attentes du public relatives à l'enseignement postsecondaire au Canada**. Ce document, qui était rempli de propositions de mesures du rendement du système d'éducation postsecondaire, telles que la satisfaction de l'employeur par rapport aux diplômées et diplômés récents du secteur postsecondaire, a suscité une réponse conjointe détaillée et généralement dé-

favorable de la part des recteurs des universités ainsi que de la Fédération. La réaction de la population étudiante au document n'a pas été favorable elle non plus. Ces réponses ont été transmises à la CESPМ au cours d'une séance tenue à Fredericton le 17 septembre 1998, où la Fédération était représentée par le vice-président, le **professeur Jack Vandelinde**, et par le directeur exécutif. La porte-parole des recteurs des universités était la rectrice de l'Université du Nouveau-Brunswick, la **D^{re} Elizabeth Parr-Johnston**, et la position des étudiants et étudiantes a été présentée par le président de l'Alliance des étudiants et étudiantes du Nouveau-Brunswick, **Anthony Knight**, et par quelques autres représentants.

Précisons que les préoccupations exprimées et les recommandations contenues dans les exposés, en particulier ceux des recteurs des universités et de la Fédération, étaient tellement semblables que les représentants de la CESPМ ont observé que nous avions dû collaborer de nouveau afin d'éviter de donner des réponses contradictoires. Ce n'était pourtant pas le cas; le délai que nous avons eu pour préparer nos réponses ne nous en avait pas laissé le temps. En d'autres mots, toute la communauté universitaire a jugé inacceptable le contenu du document de consultation du CMEC, et ce, de toute évidence pour des raisons semblables.

Par suite de son affrontement fréquent et courant avec cette question, tel que décrit ci-dessus, la Fédération a acquis une masse de renseignements considérable sur la dichotomie perçue « éducation / formation ». Consciente de ce fait, la CESPМ a invité le directeur exécutif à présenter une allocution au cours de son **Deuxième congrès sur l'état de l'enseignement supérieur dans les Maritimes** qui a eu lieu à Moncton les 19 et 20 novembre 1998. Le thème du congrès était « Transitions : Stratégies pour travailler ensemble ». La similarité entre ce thème et le contenu du congrès d'une part et ceux de la conférence du CMEC tenue en mai d'autre part, ne nous a laissé aucun doute quant au degré de priorité élevé que les stratégies politiques tant provinciales que nationales accordent à

l'orientation de plus en plus réelle de l'enseignement postsecondaire vers la formation axée sur les compétences. On m'a informé de l'accueil très favorable réservé à l'allocution de M. Morley qui a de nouveau insisté sur le fait que l'enseignement traditionnel, « classique », et la « formation axée sur les compétences », seront **tous deux** essentiels au prochain millénaire (et qu'il faut donc garantir l'accès à ces deux formes d'enseignement).

Tous les secteurs de la communauté universitaire se doivent d'être vigilants et de surveiller constamment les développements dans ce domaine et ils doivent répondre immédiatement et avec vigueur à toute autre tentative d'introduire une mentalité de « formation » dans nos universités. Ce n'est peut-être pas tellement exagéré de dire que la survie même de nos universités telles que nous les connaissons en dépend.

Compte tenu des changements considérables survenus dans le milieu politique dans lequel la Fédération a été obligée de fonctionner depuis 1996, j'ai pensé qu'il serait approprié de faire une brève rétrospective de certains des faits saillants du début de ma présidence. J'espère avoir ainsi situé dans leur contexte les rapports sur les événements des quelques douze derniers mois. Je m'excuse donc de la longueur de mon message. La Fédération espère disposer de sa propre page Web en ligne d'ici la fin du printemps, ce qui nous permettra évidemment une communication plus fréquente et d'actualité avec tous nos membres. En terminant, j'aimerais encore aborder brièvement certains sujets.

Je félicite chaleureusement, bien que tardivement, le **professeur Claude Dionne** qui s'est mérité le Prix Nicole Raymond Award de 1998. Il s'est loyalement dévoué à son travail pour ses collègues au niveau tant local, provincial que national, et ce, à bien des égards, y compris en tant que président du Conseil de rédaction de la présente publication et, récemment, comme directeur exécutif intérimaire de l'ACPPU. On ne pouvait trouver de récipiendaire

(Suite à la page 5)

Message du président *(suite de la page 4)*

plus méritant pour ce prix.

J'aimerais également remercier le **professeur George Semeluk** qui, bien qu'il soit maintenant à la retraite, s'occupe encore de la mise en page de chaque numéro du **Bulletin** grâce à son système d'édition perfectionné. Jusqu'à présent, et c'est tout à fait normal, le professeur Semeluk demandait à la Fédération un montant modeste, bien inférieur en fait à la valeur commerciale de son travail. Toutefois, après avoir appris que la Fédération connaît actuellement des difficultés financières (en grande partie à cause de la perte de revenus due au départ des membres qui prennent leur retraite), le

professeur Semeluk a offert de fournir ces services gratuitement à l'avenir. Au nom de tous, je lui offre nos plus sincères remerciements pour cette générosité peu commune.

Finalement, je désire également remercier le personnel de la Fédération, le directeur exécutif, **Desmond Morley**, et la secrétaire, **Patricia Lewington**, pour la patience qu'ils ont eue envers un président qui a bouleversé complètement l'orientation de la Fédération depuis son entrée en fonction. Face à un financement fixé pour trois ans, le lobbying auprès du gouvernement comme on le connaît (c'est-à-dire visant les décisions budgétaires annuelles) devait

être remplacé par une stratégie à plus long terme, comme celle qui est décrite ci-dessus et qui a éventuellement été adoptée. De nouvelles alliances ont été formées, de nouvelles voies de communication ont été ouvertes. Bien que cet important changement d'orientation ait imposé à Desmond et à Patricia un surcroît de travail, ils se sont débrouillés pour s'en accommoder et pour continuer à exécuter à temps le travail courant quotidien de la Fédération (que la plupart d'entre nous avons tendance à prendre pour acquis, mais qui est fort volumineux). Je tiens à leur dire que leur professionnalisme a été grandement apprécié.

Ian H. Fraser

Message du vice-président

Au cours de la recherche d'un candidat pour le poste de directeur général de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes après la restructuration de celle-ci, en 1998, le Comité de recrutement a sollicité la candidature de notre président, le **professeur Ian Fraser**. Ce dernier n'avait pas posé sa candidature, c'est le Comité qui l'a pressenti. Après plusieurs entrevues en profondeur, son nom a été porté sur la liste des candidats retenus en sélection finale.

Cette reconnaissance du professeur Fraser souligne évidemment, par dessus tout, sa capacité personnelle à assumer les responsabilités exigeantes du poste en question. Il ne faudrait pas oublier toutefois que le professeur Fraser a été jugé compétent pour occuper ce poste principalement - sinon uniquement - grâce à la façon crédible et efficace dont il s'est acquitté de ses fonctions en tant que président de la Fédération au cours des trois dernières années. Nous devons donc remercier

le professeur Fraser pour avoir ainsi, indirectement, contribué à la crédibilité de notre organisme.

Le professeur Fraser est un homme réservé, sans prétentions, et je sais que cette modestie l'a empêché de vous faire part de cette information. J'ai pensé toutefois que vous devriez être mis au courant de ce fait et je tiens par la même occasion à féliciter le professeur Fraser et à le remercier en votre nom.

Jack Vanderlinde

EXPOSÉS SOUMIS PAR LA FÉDÉRATION À DES COMITÉS DU CAUCUS FÉDÉRAL

Le 26 juin 1998, **Peter Adams, député fédéral** (Peterborough, en Ontario) et président du Caucus du gouvernement sur l'éducation postsecondaire et la recherche, a écrit à la Fédération pour nous informer de la rencontre de son caucus avec l'**honorable Paul Martin**, ministre fédéral des Finances, prévue pour l'automne suivant. M. Adams nous a demandé notre participation pour aider son groupe à se préparer à cette rencontre. Nous lui avons transmis un exemplaire de l'exposé de la Fédération intitulé **Joue encore Sam (finalement, ils ont l'air d'écouter...)** que le directeur exécutif avait soumis à la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes seulement trois semaines auparavant (le 8 juin), à Antigonish (N.-E.). L'exposé contenait des statistiques détaillées et à jour sur le faible taux de

chômage des diplômés et diplômées universitaires et sur leur capacité d'obtenir des salaires élevés.

M. Adams a personnellement adressé au président une lettre de remerciements manuscrite dans laquelle il déclarait en partie que ces renseignements leur avaient été très utiles. Par ailleurs, il y invitait le professeur Fraser à venir le rencontrer à Ottawa. Cette rencontre sera organisée de façon à coïncider avec la prochaine réunion du conseil de l'ACPPU en mai.

La Fédération a également reçu une invitation tardive à se prononcer devant le Comité des finances du gouvernement fédéral au cours des séances de consultation prébudgétaires, tenues à Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), le 20 octobre 1998. Le **professeur Jack Vanderlinde**, vice-président de la Fédération, et le

professeur Jon Thompson ont eu la gentillesse de représenter la Fédération aux séances du Comité des finances (le président et le directeur exécutif ayant déjà accepté d'assister à une autre conférence ce jour-là). Les professeurs Vanderlinde et Thompson ont présenté au Comité des finances des renseignements tirés de l'exposé susmentionné, d'un autre exposé soumis par la Fédération au Comité sénatorial sur l'éducation postsecondaire (le « comité Bonnell ») et de la documentation de l'ACPPU. Ils ont passé environ une heure et demie avec le Comité et ils ont inclus dans leur présentation une comparaison entre les augmentations récentes des fonds aux États-Unis et les coupures effectuées au Canada. Au nom de la Fédération, nous les remercions de leurs efforts dans ce domaine important.

APPEL DE CANDIDATURES

Nous faisons un appel de candidatures pour le Prix Nicole Raymond Award pour l'année 1999, accordé par la Fédération des associations de professeurs et professeures d'universités du Nouveau-Brunswick. Le prix est habituellement remis au cours de l'assemblée générale et de la session plénière annuelles de la Fédération.

Nature du prix

Ce prix est remis à une personne, un groupe de personnes ou un organisme, en reconnaissance d'une contribution remarquable à l'avancement de l'enseignement postsecondaire. La Fé-

dération accorde ce prix à la mémoire des contributions apportées à la vie universitaire par la professeure Nicole Raymond, de l'Université de Moncton, tant par son enseignement et ses activités de recherche que par sa participation aux associations professionnelles.

Procédures de sélection

Les candidatures au Prix Nicole Raymond Award doivent être transmises au bureau de la FAPPUNB au plus tard le 1^{er} mars 1999. Un comité formé de trois membres du Comité directeur étudiera les candidatures et présentera

sa recommandation à ce dernier. Le prix sera remis au cours de l'assemblée générale annuelle de la Fédération, au printemps.

Le Prix Nicole Raymond Award est accordé au plus une fois par année.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le bureau de la Fédération.

FNBFA/FAPPUNB

65, rue Brunswick, bureau 297
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 1G5

Téléphone : (506) 458-8977

Télécopieur : (506) 458-5620

Courriel : fnbfa@nbnet.nb.ca

MOTS DE BIENVENUE ET D'ADIEU

L'an dernier, la CESPM a traversé un processus de restructuration au cours duquel, notamment, le poste de directeur général a été séparé de celui de président. Le 27 octobre 1998, **Mme Carmelita Boivin-Cole**, Ph.D. (Harvard, 1981), a été nommée directrice générale. Nous souhaitons la bienvenue à Carmelita et nous lui souhaitons également tout le succès possible dans ses nouvelles fonctions.

Également en 1998, à cause du transfert des responsabilités relatives

au secteur postsecondaire du ministère de l'Enseignement supérieur et du Travail au ministère de l'Éducation, nous avons dû dire adieu, entre autres, au sous-ministre **Dave Ferguson** et au sous-ministre adjoint **Bill Smith**. Nous les remercions tous deux pour leur courtoisie et pour l'intérêt sincère qu'ils ont montré au fil des années à connaître le point de vue des professeurs et professeures sur les affaires universitaires. Nous leur souhaitons de réussir dans leurs nouvelles responsabilités dans la fonction pu-

blique.

Par la même occasion, nous souhaitons la bienvenue dans le monde des affaires universitaires aux sous-ministres **Raymond Daigle** et **Dennis Cochrane**, et à la sous-ministre adjointe **Rachel Bard**. Jusqu'à présent, nos rencontres avec eux, ainsi qu'avec M^{me} Boivin-Cole, ont été extrêmement productives et nous sommes convaincus qu'elles le seront encore à l'avenir.

ATTRIBUTION DES PRIX CONDITION FÉMININE

La gagnante du groupe de première et deuxième année est **Maggie Gorman** (St. Thomas University) dont l'essai s'intitule *Images of Women in Nineteenth Century Society*. Selon elle, les poètes du XIX^e siècle décrivent les femmes comme des êtres beaux mais froids. Pas tout à fait humains, mais angéliques, ces êtres devaient être admirés et mis sur un piédestal, mais leur esprit était insondable. Les femmes avaient pour fonctions de s'occuper des autres, de les aimer, de les servir et d'embellir leur existence. Elles étaient dissuadées d'exprimer toute forme d'indépendance ou de désir sexuel. La femme qui n'arrivait pas à respecter les attentes élevées de la société était considérée comme défi-

ciente, malade, hystérique et même monstrueuse. Gorman souligne que l'émergence des poètes féministes du vingtième siècle, comme Anne Sexton et Sylvia Plath, constitue une rupture avec le discours dichotomique traditionnel sur les femmes et les attentes normatives dictées par le sexe.

Pour le groupe de troisième et quatrième année, le comité a choisi de remettre le prix à **Joan Brewer** (également de St. Thomas University). Son essai intitulé *Self-Defense Laws and Women Who Kill* traite de certains des préjugés en droit. Elle fait remarquer que le Code criminel justifie qu'une personne ait recours à la force pour se protéger lorsqu'elle craint pour

sa vie, si elle est agressée soudainement par un étranger ou si elle se bat contre une personne présumée de même force qu'elle. Les femmes vivent rarement de telles situations. Brewer résume la situation juridique des femmes considérées comme la propriété des hommes au cours du dix-neuvième siècle et le manque de protection contre l'agression et le viol. Même à la fin du vingtième siècle, la loi n'offre pas encore de protection adéquate aux femmes et souvent les lois sur l'autodéfense n'ont pas été interprétées de façon à acquitter une femme qui a tué un mari violent. Brewer cite plusieurs cas de ce genre. Ce n'est qu'en

(suite à la page 7)

ATTRIBUTION DES PRIX CONDITION FÉMININE (suite de la page 6)

1990 que le syndrome de la femme battue a finalement été reconnu comme moyen de défense juridique et que certains cas ont été rouverts pour révision. Brewer constate que la loi conserve encore beaucoup de préjugés envers les femmes et elle fait plusieurs propositions pour corriger la situation. Elle recommande entre autres que les tribunaux tiennent compte du contexte

lorsqu'ils ont affaire à une femme maltraitée qui tue et que, en tant que société, nous revoyions nos attitudes envers ces femmes de sorte qu'elles soient traitées équitablement par les forces policières, par les travailleurs sociaux, par les jurés et par les tribunaux.

Michèle Ariss, Karen Bamford, et moi-même, avons été impressionnées

en tant que juges par la qualité des essais que nous avons évalués. Ceux-ci étaient bien écrits et chacun montrait une excellente compréhension et une excellente appréciation de la condition féminine dans la société occidentale.

La présidente du
Comité de la condition féminine,
Uta Doerr

Le comité de la condition féminine honore des écrivaines dans les campus néo-brunswickois

Pendant l'année universitaire 1997-1998 le Comité de la condition féminine s'est donné le but de réfléchir aux succès multiples des professeurs sur les campus du Nouveau-Brunswick. Ceci ne veut pas dire que nous avons abandonné nos objectifs traditionnels tels que la promotion de l'égalité des sexes, la cessation du harcèlement et de la discrimination sexuels, mais plutôt que nous avons décidé de célébrer l'intelligence et la créativité féminine, en traçant le portrait de quelques femmes exceptionnelles parmi nous.

Peut-être la voie la plus logique consisterait-elle à présenter des femmes qui occupent des postes administratifs, ou des femmes qui ont percé dans des domaines "masculins", ou encore aurions-nous pu parler de la recherche féministe. Dans chaque campus il existe maintenant un nombre impressionnant de femmes que se sont fait connaître grâce à leurs recherches, leur travail accompli au sein des universités et dans les communautés. Parmi les

professeures ayant du succès celles qui s'engagent dans la création littéraire restent pourtant une petite minorité.

La création littéraire reflète souvent et anticipe parfois les tendances sociales. Il n'est donc pas surprenant que les écrivaines se préoccupent de la condition féminine, de la vie, de la solidarité, des souffrances, et des amitiés des femmes. Grâce au processus créateur les femmes réussissent à développer pleinement leur potentiel humain et intellectuel et à se libérer des contraintes imposées par les rapports souvent dominés par les hommes.

Les campus du Nouveau-Brunswick constituent le lieu de création de plusieurs écrivaines ayant publié leurs oeuvres, y compris **Christiane St-Pierre** (Centre universitaire de Shippagan) qui est la récipiendaire du Prix France-Acadie pour son recueil *Sur les pas de la mer*, **Nela Rio** (St. Thomas University) dont la poésie a remporté deux prix

espagnols et qui s'est également distinguée par ses contes, **Liliane Welch** (Mount Allison University) auteure de quinze volumes de poésie et d'essais, **Simone LeBlanc-Rainville** (Université de Moncton), auteure de trois manuels pédagogiques et du roman *Madeleine ou la rivière au printemps*, **Theresia Quigley** (Université de Moncton) qui a publié les anthologies *Mid-Life Poems* et *A Journey of Circles* et **Patricia Pacey** (Thornorton) (St. Thomas University) qui a publié des contes et qui est en train d'écrire un roman historique.

Le Comité de la condition féminine distribuera un bref résumé de l'oeuvre de ces écrivaines aux professeurs, e,s d'études anglaises, françaises et féministes. Toute autre personne intéressée par ce résumé pourra en obtenir un exemplaire de la FAPPUNB ou des représentantes locales du comité. Si vous connaissez d'autres écrivaines/professeures dans notre province, veuillez-nous faire parvenir une brève description de leurs oeuvres afin que nous puissions en faire la promotion.

LE PRIX CONDITION FÉMININE - APPEL DE CANDIDATURES

En 1991, le Comité directeur de la Fédération a approuvé la remise d'un prix Condition féminine de 250 \$. En 1993, il a approuvé des fonds pour un prix supplémentaire de 250 \$, afin de permettre de répartir les inscriptions en deux catégories : soit les étudiantes et étudiants de premier cycle de première et deuxième année d'une part, et les

étudiantes et étudiants de troisième année et plus d'autre part.

Chaque cours peut soumettre les essais de deux étudiants ou étudiantes et nous encourageons nos collègues à présenter au Comité de la condition féminine les essais qui, à leur avis, méritent d'être pris en considération.

Les essais pour le prix de 1999-2000 peuvent être présentés dès maintenant. **La date limite est le 31 mai 1999.** Le nom des gagnantes de 1998-1999 a été annoncé dans un autre article du présent *Bulletin*. Vous pouvez vous procurer les lignes directrices concernant ce prix auprès de la FAPPUNB ou auprès de votre représentante locale du Comité de la condition féminine.



Au cours de l'assemblée générale et de la session plénière annuelles de la Fédération, tenues au campus de l'Université de Moncton les 14 et 15 mai 1998, le professeur William (« Bill ») Bruneau, président de l'ACPPU, a remis le prestigieux **Prix Nicole Raymond Award** de la Fédération pour l'année 1998 au professeur Claude Dionne [à gauche]. Nous offrons au professeur Dionne nos plus sincères félicitations.



La photographie nous montre la professeure Régina Robichaud de l'Université de Moncton (Moncton) qui remet la bourse d'études Semeluk pour l'année 1998 à **Nicole Robichaud** lors de la collation des diplômes à l'École Clément-Cormier, à Bouctouche. Inscrite au campus de l'Université de Moncton, Nicole a l'intention de poursuivre des études en pharmacologie.

Membres du bureau de direction 1998 - 1999

Président

Ian Fraser
(506) 452-0634

Vice-président

Jack Vanderlinde
(506) 453-4723

Secrétaire-trésorier

Daniel Bélanger
(506) 737-5151

Président sortant

Gary Long
(506) 737-5158

Président/e/s de comités

Comité de la condition féminine

Uta Doerr(STU)

Comité de la caisse de défense d'urgence

Jon Thompson(UNB)

Prix Nicole Raymond Award

Uta Doerr(STU)

Comité de la bourse d'études

George De Benedetti(Mt.A)

Bureau de la Fédération

65 Brunswick, suite 297
Fredericton, N.-B.
E3B 1G5
Tel : (506) 458-8977
Fax: (506) 458-5620
C-él-n: fnbfa@nbnet.nb.ca

Directeur général

Desmond A. Morley

Secrétaire

Patricia Lewington

Comité Éditorial

Ian Fraser,
Éditeur en chef
George Semeluk

Les opinions exprimées dans le Bulletin ne sont pas nécessairement celles du Conseil et Bureau de Direction de la FAPPUNB/FNBFA